

Protections hygiéniques

Il est pertinent que des protections hygiéniques soient proposées gratuitement et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments publics du canton, des établissements d'enseignement secondaire et tertiaire, hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge des personnes migrantes ou précaires. Il convient également de soutenir les communes bernoises dans le sens d'une adoption d'une démarche similaire.

Le parlement écossais a récemment voté la gratuité des produits menstruels pour toute personne dans le besoin. **Ce pas supplémentaire intervient après un programme d'accès aux produits menstruels gratuits dans les écoles, soutenu par le gouvernement.** Il s'agit ainsi de la première nation à assurer une distribution gratuite de protections périodiques à l'ensemble de ses élèves et étudiantes. La France est en train d'expérimenter une mise à disposition gratuite de produits menstruels aux étudiantes, détenues, femmes en situation de précarité ou encore aux sans-abris. En Allemagne, des protections périodiques sont proposées dans les espaces publics alors qu'en Corée du Sud, ces dernières sont gratuites pour les mineures. Aux Etats-Unis, le Conseil municipal de la Ville de New York s'est récemment prononcé à l'unanimité, en faveur de la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites dans les écoles publiques, prisons et foyers pour sans-abri. Relevons que des distributeurs gratuits avaient déjà été installés dans 25 établissements publics du Queens et du Bronx depuis 2016, dans le cadre d'un projet pilote. Au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé il y a peu son intention de rendre obligatoire la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites sur le lieu de travail pour les employées de la fonction publique et des entreprises sous juridiction fédérale. A Halifax, capitale de la province de Nouvelle-Ecosse, les toilettes des quatorze bibliothèques publiques seront elles aussi prochainement équipées de protections en libre accès et l'Université Mount Saint Vincent en distribue gratuitement à ses étudiantes depuis une année déjà. Les 1600 écoles de Colombie Britannique se sont par ailleurs engagées dans le même sens. Quant à la Ville de Montréal, elle a récemment accepté le principe de la mise en place de distributeurs gratuits dans chacun des 370 bâtiments publics, ainsi que dans les 33 toilettes publiques que compte la ville. En Suisse, plusieurs de nos cantons voisins étudient actuellement la question. Rien de tel à l'heure actuelle. Cependant, en mars 2020, le Conseil National a adopté une motion demandant de baisser le taux de TVA sur les serviettes hygiéniques et tampons de 7,7% à 2,5%, admettant qu'il s'agit de produits de première nécessité. Cette réduction de la TVA est une première victoire face à une injustice qui touche toutes les femmes.

Près de la moitié de la population de notre canton, en l'occurrence les femmes, est confrontée à ces coûts obligatoires. Bon nombre de femmes sont touchées par la précarité mensuelle et n'ont de ce fait que fort peu accès aux protections hygiéniques. Il s'agit d'un phénomène encore trop peu connu. Outre le coût mental, la charge financière associée à l'achat de produits menstruels n'est pas à négliger. En effet, on estime à 4500 francs les frais liés à l'achat de protections menstruelles, qui sont indispensables pour assurer la bonne santé et hygiène de chacune. Cela peut représenter une somme conséquente dans le budget de certaines personnes ou familles, en particulier s'agissant de populations précarisées ou particulièrement vulnérables (travailleuses pauvres, femmes sans abri, jeunes, migrantes, etc.). Le canton ne peut ignorer cet état de fait, ni se décharger entièrement sur les associations caritatives. Il se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe.

Une mesure peu coûteuse, bien qu'il soit difficile, en l'état, de déterminer avec précision le coût qu'engendrerait la mesure proposée. Les expériences menées à l'étranger permettent de donner un ordre de grandeur : 6'500'000 francs en Ecosse pour 395'000 élèves et étudiantes au total sur le territoire national, environ 50'000 francs dans le Conseil du North Ayrshire (136 020 habitant-e-s) pour équiper l'ensemble des bâtiments publics et environ 65'000 francs pour 37'000 étudiantes à l'Université de Lille. Les sommes engagées restent ainsi raisonnables. Finalement, il est à relever **que le coût de fonctionnement d'un dispositif de protections en libre-service** (réapprovisionnement régulier et maintenance des distributeurs le cas échéant) devrait être significativement inférieur au coût initial de son installation. Il est en effet à prévoir que les femmes qui le peuvent ne cesseront pas pour autant tout achat individuel.

S'il est encore difficile de trouver des chiffres concernant le phénomène de la précarité menstruelle en Suisse, de récentes études menées à l'étranger révèlent l'étendue d'une réalité jusqu'ici ignorée ou mal connue. Ainsi, par exemple, un sondage réalisé en France par l'IFOP pour l'association « Dons solidaires » au début de l'année 2019 indiquait que 39% des femmes les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections hygiéniques et que plus d'une sur trois ne peut en changer aussi régulièrement qu'il le faudrait ou a recours à l'utilisation de protections de fortune. Pour 17% d'entre elles, cela a déjà été un motif d'absence au travail et 12% affirment que leur fille a déjà manqué l'école pour cette raison. De manière similaire, en Ecosse, une enquête réalisée au printemps 2018 révélait que près d'une écossaise sur cinq s'était déjà trouvée dans l'impossibilité d'acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante, faute de moyens financiers.

Les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un **besoin d'hygiène élémentaire**. Il s'agit donc bel et bien des produits de première nécessité. Et pourtant, aussi vrai qu'il est possible de trouver du papier hygiénique dans la plupart des toilettes, privées comme publiques, il est extrêmement rare d'y trouver des protections hygiéniques. Alors que sont fournis gratuitement papier de toilette, savon et essuie-mains dans la plupart des toilettes et que personne ne songerait raisonnablement à remettre cela en question, il apparaît injustifiable que les protections hygiéniques, tout aussi nécessaires du point de vue de la santé et de la dignité des individus, ne le soient pas. En effet, stigmatisation et charge mentale associées aux menstruations le caractère irrégulier et imprévisible des menstruations est une **réalité pour bon nombre de femmes qui, en l'absence de produits menstruels en libre accès dans l'espace public, n'ont guère d'autre choix lorsqu'elles quittent leur domicile que de « se tenir toujours prêtes »**. Elles doivent ainsi s'assurer d'avoir avec elles en permanence des protections périodiques, faute de quoi, le risque est grand de se retrouver désarmée face à la survenue imprévue du flux menstruel.

Or, les femmes ne devraient pas avoir à quémander des protections hygiéniques lorsqu'elles en ont besoin, l'accès à ces produits d'hygiène de base doit leur être garanti. Or, la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, **entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé**. Dans notre société, les menstruations sont encore un sujet tabou et sont à la base de nombreux désagréments dans la vie d'une femme, qui peuvent **engendrer un fort risque d'exclusion sociale, tant l'accès à des protections en quantité suffisante est une condition sine qua non de la pleine participation de ces personnes au sein de la société**.

Par ailleurs, l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique. En effet, outre les répercussions négatives sur leur vie intime et sociale (baisse de l'estime de soi, isolement, absentéisme), cela peut présenter des conséquences néfastes sérieuses sur la santé des femmes concernées, notamment infections urinaires et des organes génitaux.

En donnant un accès libre de ces produits à toutes les étudiantes, le canton de Berne suivrait ainsi l'exemple d'autres régions du monde.